



2 Jours La comptabilité publique - Initiation

2

Jours

dans COMPTABILITE - COMPTABILITE GENERALE et ECRITURES DE COMPTE / Réf : COM-COGE-17

Objectifs de la formation

- Déterminer les principes budgétaires et de comptabilité publique
- Identifier les principaux textes réglementaires en matière de budget pour l'enseignement supérieur et la recherche
- Identifier le contenu exigible des documents budgétaires et comptables

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir les principaux textes de référence

- Textes de portée générale :
 - Loi 2001-692, loi organique des lois de finance (LOLF)
 - Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (nouveau cadre budgétaire et comptable)
- Textes spécifiques pour l'enseignement supérieur et la recherche :
 - Articles R719-51 à R719-113 du Code de l'éducation
 - Décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012
 - Décret n° 80-900 du 17 novembre 1980
 - Décret 2008-326 du 7 avril 2008
- Définitions (engagement, masse salariale, fongibilité asymétrique, ...)
- Acronymes (AE, CP, DGF, DBM, ...)

Jour 1 - Après-midi

2. Définir les principes budgétaires et de comptabilité publique

- Principes budgétaires publics :
 - Annualité budgétaire
 - Sincérité (ou universalité)
 - Séparation ordonnateur/payeur
- Autres règles s'imposant aux Universités :
 - Crédits distingués par enveloppe MS, F ou I
 - Crédits de masse salariale limitatifs, et assortis de 2 plafonds

3. Identifier les prérogatives du CA en matière budgétaire et financière

Jour 2 - Matin

4. Identifier les prérogatives du Recteur

5. Pratiquer une étude de cas

- Que se passe-t-il si le budget n'est pas adopté par le CA ?
- Que se passe-t-il si le budget n'est pas approuvé par le Recteur ?
- Lorsque le budget n'est pas exécutoire le 1er janvier de l'exercice ?
- Si le budget n'est pas exécutoire le 1er mars de l'exercice ?

Jour 2 - Après-midi

6. Identifier les ressources financières de l'établissement

- Les DBM possibles
- Recours à l'emprunt
- Placement de fonds
- Prise de participations (sociétés privées)
- Création de filiales

7. Identifier les documents exigibles

- Les documents relatifs au budget
- Les documents relatifs au compte financier



Pré-requis

Aucune connaissance préalable est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Alternance de situations d'évaluations formatives (questionnements d'évaluation et exercices d'application)
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

